

Municipales 2026 : soutenir la pêche française, un enjeu de souveraineté alimentaire

Paris, le 4 mars 2026 – À l’approche des élections municipales, **France Terre de Pêches** adresse un manifeste aux principales associations d’élus municipaux – Association des Maires de France (AMF), Association nationale des élus du littoral (ANEL) et Association des maires ruraux de France (AMRF) – afin d’alerter sur les menaces qui pèsent sur le modèle français de la pêche. La plateforme, qui regroupe 1000 entreprises de pêche et 5500 marins pêcheurs, formule **huit propositions** pour en garantir la compétitivité et la durabilité, au service de la souveraineté alimentaire.

Le modèle de pêche français à un tournant stratégique

Alors que le contrat stratégique de filière signé lors du **Salon de l’Agriculture 2025** et la **Conférence des Nations Unies sur l’Océan** à Nice ont laissé espérer une véritable reconnaissance des modèles de pêche français et européen, ceux-ci se retrouvent en réalité plus que jamais **menacés** : contexte international instable, intensification du dérèglement climatique, concurrence accrue de pays tiers ne respectant pas toujours les mêmes normes sociales et environnementales, incertitudes sur les fonds dédiés à la pêche dans le prochain budget européen... Autant de facteurs qui fragilisent le modèle français et européen, construit depuis près de 30 ans, et figurant parmi les plus encadrés et les plus durables au monde.

Aujourd’hui, près de 70 % des produits de la mer consommés en France sont issus de l’importation. **Dans ce contexte, la souveraineté alimentaire ne se joue pas uniquement dans les champs : elle est aussi maritime.**

Les maires, acteurs clés d’une souveraineté alimentaire concrète grâce à un approvisionnement durable

Si la plupart des décisions structurantes pour la pêche se prennent à Bruxelles ou à Paris, les exécutifs municipaux disposent eux aussi de leviers d’action concrets pour la soutenir.

Les maires des grandes villes comme des communes rurales ont le pouvoir d’agir, en privilégiant, par exemple, l’approvisionnement en poisson français dans les **cantines scolaires** et dans l’ensemble de la restauration collective, qui méritent elles aussi des **produits de qualité, durables et issus du pavillon national**.

Des initiatives locales montrent que ce modèle d’approvisionnement en poisson français est possible. Les maires ont le pouvoir de le généraliser.

A l’inverse, France Terre de Pêches regrette la multiplication de messages anxiogènes ou approximatifs ciblant certaines activités de pêche ou des produits de la mer, notamment le thon, sur la base d’affirmations exagérées ou trompeuses, et sans fondement scientifique.

Huit propositions pour transformer durablement la filière

Pour soutenir la transformation de la filière et lui permettre d’être compétitive, France Terre de Pêches formule 8 propositions, issues de son livre blanc de la durabilité.

Axe 1 - Promouvoir une filière pêche moderne et compétitive

Proposition 1 – Renforcer la compétitivité de la filière pêche en France.

Proposition 2 – Déployer une véritable politique de modernisation des navires ambitieuse qui préserve et renforce les capacités de production.



Axe 2 - Élaborer une planification maritime intégrée et stratégique pour la pêche française

Proposition 3 – Défendre les droits de pêche français et garantir la souveraineté alimentaire nationale.

Proposition 4 – Optimiser l'intégration des activités de pêche dans le déploiement de l'éolien en mer, en veillant à une cohabitation harmonieuse qui bénéficie à la fois à la transition énergétique et à la pérennité de la pêche.

Proposition 5 – Assurer une surveillance rigoureuse et transparente des réglementations concernant les aires marines protégées pour garantir la protection de notre patrimoine naturel tout en soutenant les activités de pêche durables.

Axe 3 – Revitaliser et garantir la transmission du métier de marin-pêcheur

Proposition 6 – Adapter la formation pour faciliter l'accès aux embarquements, mais aussi pour dynamiser les débuts de carrière avec des compétences à la pointe.

Proposition 7 – Renforcer l'accompagnement et l'évolution de carrière après l'entrée dans le métier, en offrant des parcours professionnels attractifs, sécurisés, et propices à l'épanouissement sur le long terme.

Proposition 8 – Simplifier et sécuriser les conditions d'accès des marins extracommunautaires aux flottes européennes.

France Terre de Pêches appelle l'ensemble des maires, indépendamment de leurs sensibilités politiques, à se saisir de ces enjeux et à porter une voix unie en faveur de la pêche française. L'association se tient à la disposition des élus pour approfondir ces propositions et construire, sur le terrain, des solutions adaptées pour le soutien au modèle de pêche français : un modèle qui offre aux citoyens les moyens de consommer des produits issus d'une pêche durable, pour une réelle souveraineté alimentaire.

« Les maires sont les premiers alliés des pêcheurs. Ils connaissent la réalité économique de leurs territoires et peuvent contribuer, par des décisions concrètes, à renforcer la souveraineté alimentaire et maritime de la France. Cette souveraineté passe nécessairement par un soutien à la pêche française. Car nous ne pourrions réduire notre dépendance aux importations qu'en soutenant pleinement notre propre modèle de pêche, pluriel, durable et responsable. » Kenatea Chavez-Hey, porte-parole de France Terre de Pêches.

*

A propos de France Terre de Pêches :

France Terre de Pêches est un regroupement de plus de 1000 entreprises de pêche, qui emploient plus de 5500 marins-pêcheurs en mer, et nourrissent annuellement l'équivalent de 10 millions de Français. Il a été formé en 2024 à l'initiative d'entreprises de pêche et d'organisations de producteurs désireuses de mieux partager avec les Français les engagements et réalités des pêcheurs, et de porter la voix du terrain dans le débat public.

Pour plus d'informations : <https://terredepeches.fr/>

*

Contact presse :

Alexandre Borreil | 06 76 32 27 69 | aborreil@aya-communication.fr

Antonin Violette | 06 47 48 63 25 | aviolette@aya-communication.fr